

APPENDICE «A»

Mémoire au

COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Mai 1970

L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

123, rue York, Fredericton (N.-B.)

1. Résumé des conclusions et recommandations:

1.1. L'Association fait sienne la conviction que tous les Canadiens ont droit à la santé dans ce pays prospère et en pleine expansion. Cependant nous croyons aussi que, en contrepartie, chaque citoyen a le devoir et l'obligation de contribuer par ses efforts à maintenir et à augmenter cette prospérité.

1.2. Il faut accorder aux handicapés physiques et mentaux le droit à une rééducation appropriée à leur cas, financée par l'État, et qui doit leur permettre d'apporter une contribution utile à la société.

1.3. Les programmes d'assistance personnelle doivent respecter l'individu et fournir des encouragements positifs aux individus pour l'amélioration de leur état. Ces programmes pourraient être mis sur pied à une échelle nationale grâce aux efforts conjoints du ministère du Revenu et du Service canadien de la Main-d'œuvre.

1.4. L'Assistance régionale et industrielle devrait lier davantage son activité à l'emploi des ressources humaines locales, et devrait se combiner avec des investissements parallèles dans des programmes de rééducation, afin que le succès de l'entreprise soit assurée.

1.5. Les affaires locales privées pourraient être développées d'une manière plus efficace, en simplifiant la mise en œuvre des programmes d'assistance industrielle qui existent déjà, et en offrant les services de spécialistes pour aider à bénéficier de ces avantages.

1.6. Notre Association est disposée à aider dans toute la mesure de ses moyens l'élaboration des programmes pour lesquels ses membres sont spécialement qualifiés.

Cette assistance pourrait se traduire de bien des façons:

a) En distribuant aux membres des détails sur les principaux programmes d'assistance et en organisant des exposés faits par le personnel administratif pour s'assurer que les programmes ont été compris et garantir leur succès.

b) En utilisant les statistiques de la main-d'œuvre pour encourager l'implantation d'industries nouvelles qui offriraient des chances à la main-d'œuvre disponible.

c) En donnant des renseignements sur le contenu des programmes de formation technique afin d'aider au mieux les futures industries.

L'Association des ingénieurs de la province du Nouveau-Brunswick, ses branches et ses filiales nationales sont à la disposition du Gouvernement pour l'assister dans la création de programmes efficaces.

2. Préface

2.1 L'Association est l'organe officiel de la profession dans la province. Ses membres comprennent des employés de l'industrie et des gouvernements, des cadres supérieurs, des ingénieurs-conseils privés. L'Association est membre actif du Conseil canadien des ingénieurs professionnels, en coopération avec 10 associations similaires d'ingénieurs des autres provinces et territoires canadiens. Grâce au Conseil un contact est assuré entre les quelque 60,000 ingénieurs enregistrés dans la profession. Plusieurs chapitres locaux de notre Association provinciale, en coopération avec les chapitres locaux de l'Institut du génie Civil, organisent des réunions régulières avec colloques sur des sujets d'intérêt local.

2.2 En tant que membres d'une profession qui participe directement à l'application des principaux programmes d'assistance, et groupe représentatif de citoyens canadiens, nous voudrions soumettre quelques brèves remarques à l'attention de ce docte comité.

3. Définitions.

3.1 Le «New World Dictionary» de Webster déclare que la «pauvreté» dans son sens le plus large «implique une pénurie de ressources pour assurer une existence avec un minimum de bien-être».

3.2 Nous définirions la «pauvreté», pour celui qui a une famille à sa charge, comme